



## Pension alimentaire suite a remariage sous contrat

Par er lan, le **04/10/2016** à **12:57**

bonjour,

je vous contacte car mon ex mari (et pere de mes 2 enfants) s est remarie avec sa compagne actuelle sous contrat de partage des biens pour, je cite que je ne puisse pas reevaluer la pension...

il s en va vivre sur le continent (nous sommes en corse) et a quitte son emploi... je suis tjours celle qui essaie d arrondir les angles...qd lui m insulte et me rabaisse (je garde le plus de preuves possible par texto...)

la, le probleme qui se pose, est le suivant : impossible d avoir une adresse ou vont vivre mes enfants qd ils partent en vacance chez lui... je voudrais repasser devant un juge pour statuer les choses..avoir enfin une adresse s il arrive qq chose , qu il arrete de me faire du chantage etc etc...

ma question est la suivante: vu son remariage sous contrat et sa perte d emploi peut il ne plus me donner de pension?est ce que le fait qu il soit remarier (meme sous contrat) est pris en compte?

je vous remercie d avance et je vous prie de m excuser s il y a des fautes ou des termes mal employe